



PREFET DE MAINE-ET-LOIRE

Service communication  
Tel: 02 41 81 80 25 / 80 26 / 81 36  
[pref-communication@maine-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-communication@maine-et-loire.gouv.fr)

Angers, le 31 août 2010

**Réhabilitation du site de l'ancienne manufacture  
d'allumettes de Trélazé**

Le site de l'ancienne manufacture d'allumettes de Trélazé sera prochainement reconverti en quartier résidentiel. Un protocole d'engagement mutuel a été signé entre le Préfet de Maine-et-Loire représentant l'État (DRAC) et la société le Toit Angevin, propriétaire des terrains.

Ce protocole prévoit que le Toit Angevin, maître d'ouvrage, engagera les futurs aménagements en respectant un certain nombre de principes liés à la grande qualité de l'architecture industrielle de cette manufacture, et à la forte valeur symbolique mémorielle des lieux.

Cette signature est l'aboutissement du travail effectué par le comité de concertation mis en place en 2009 à l'initiative de la mairie de Trélazé.

Richard SAMUEL se félicite de ce dénouement heureux, rendu possible grâce à la bonne volonté des intervenants dans ce dossier, collectivités, associations, DRAC, et la médiation de l'inspection générale des affaires culturelles. Cette concertation se poursuivra avec les différents partenaires qui suivront le projet dans ses différentes phases.

Il remercie les associations, le Toit Angevin, et le Député Maire de la Ville de Trélazé qui ont permis, chacun dans leurs responsabilités respectives, d'aboutir à un équilibre entre la reconversion en logements et la préservation de certains éléments d'architecture, équilibre sur lequel un consensus a été trouvé entre le Toit Angevin et les spécialistes du patrimoine du XXème siècle.

---

Le Service Communication